



Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mardi 04 septembre 2018

Mandature 2014 – 2020 _ Séance numéro 43

Présents :

Mesdames : AUDONNET Nadine, BENETEAU Josiane, DORFIAC Danièle,

Messieurs : AUTHIER Emmanuel, FOUET Antony, JARRY Jean-Claude, SILLON Jerome, LÉONARD Emmanuel, PÉRAUDEAU Nicolas, MONTOUX Alain

Excusés :

Absents :

Pouvoirs : ROUFFAUD Murielle à MONTOUX Alain; VIOLET Philippe à JARRY Jean-Claude, GAVALLET Catherine à LÉONARD Emmanuel

Secrétaire de séance : FOUET Antony

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter à 20h45.

En ouverture de séance, le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 04 juin 2018.

1- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

Depuis le 1^{er} mars 2018, Benoit, Béatrice et Daniel PECOT se sont installés en tant que jeunes agriculteurs. Ils demandent le dégrèvement du foncier non bâti à hauteur de 50%. Les 50% restants sont pris en charge par l'état. Mme le Maire fait une nouvelle lecture de la lettre de demande. Cette délibération peut se faire pour 1 ou 5 ans. A l'issue d'un débat et étant donné que la délibération doit se faire avant le 1^{er} octobre, le conseil municipal se positionne sur un vote uniquement pour 1 an.

Pour = 10 Contre = 1 Abstention = 2

2 - Convention de mutualisation de service avec la communauté de communes Val de Charente

Lorsque des travaux sont réalisés dans les locaux scolaires par le personnel de la commune, la communauté de communes Val de Charente rembourse à notre collectivité les frais de fonctionnement. La durée de la convention est de 3 ans.

Vote : Pour = 9 Contre = 0 Abstention = 4

3 - Délibération pour les indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Suite au changement de grade de l'agent de maîtrise, une nouvelle délibération doit être prise afin de régler les éventuelles heures supplémentaires.

Vote : Pour = 9 Contre = 0 Abstention = 4

4 - Transfert de la compétence GEMAPI à la communauté de communes Val de Charente

Cette taxe GEMAPI pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations est maintenant prise en charge par les contribuables sur les impôts locaux. La compétence de cette gestion est maintenant gérée par la communauté de communes. Le conseil municipal doit se positionner sur cette délibération.

Vote : Pour = 4 Contre = 4 Abstention = 5

5 - Projet de délibération RIFSEEP

Un projet de délibération de modification du RIFSEEP (Régime indemnitaire des Fonctionnaires de l'Etat) doit être soumis au Comité Technique. Le Conseil délibérera après l'avis du comité.

Questions diverses

Ouverture de la bibliothèque : La réouverture de la bibliothèque est toujours en préparation.

Arrêt de bus de la Malolière : La mairie va transmettre au cars Thorin une demande de modification du trajet de façon à éviter un demi-tour dangereux au carrefour de Madrat-La Malolière. Cette modification ne remet pas en cause le lieu de montée et descente des élèves qui reste à ce carrefour. La mairie va également regarder si le déplacement de l'abri de bus sur ce carrefour est possible.

Fontaniou : Comme le cours d'eau, le Fontaniou est endormi. Jérôme Sillon fait appel à tous ceux qui voudraient lui faire passer des articles afin de monter un prochain numéro. Celui-ci est programmé pour le début de l'année 2019. Toutes les bonnes idées sont à déposer en mairie.

Repas des aînés : La date du prochain repas des aînés est programmée pour le 25 novembre.

Rapport d'activité CALITOM : Le rapport d'activité de Calitom est disponible en mairie ainsi que sur le site internet.

Rentrée des classes : 95 élèves en maternelle et primaire sont comptabilisés en début d'année sur l'école de Taizé-Aizie.

Eclairage du stade de football : L'éclairage des pylônes étant indépendant, il est demandé aux usagers de faire attention à ne pas laisser l'ensemble des projecteurs allumés si pas nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses épurées, la séance est levée à 23h00.

Prochaine séance ordinaire du Conseil municipal : lundi 1 octobre 2018 à 20h30, Salle du Conseil à la Mairie.

Le présent compte-rendu sera édité sous huitaine pour affichage public.